



**COMITE DE BASSIN
SEANCE DU 12 JUIN 2025**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 12 JUIN 2025

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2025-3

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04
DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2025-4

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN

DELIBERATION N° 2025-5

ELECTION AU BUREAU DU COMITE DE BASSIN

DELIBERATION N° 2025-6

ELECTION AU COMITE NATIONAL DE L'EAU

DELIBERATION N° 2025-7

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COMITE DE BASSIN A LA
CHAMBRE DES TERRITOIRES DE CORSE

DELIBERATION N° 2025-8

ADOPTION DU TABLEAU DE BORD A MI-PARCOURS DU SDAGE 2022-
2027

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 12 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-3

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024

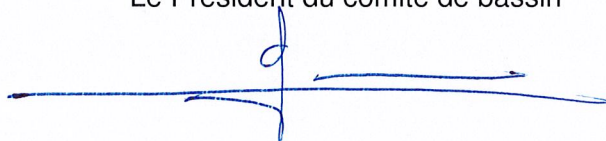
Le Comité de Bassin de Corse, délibérant valablement,

DECIDE

Article 1 :

APPROUVE le procès-verbal du 4 décembre 2024.

Le Président du comité de bassin



Gilles SIMEONI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 12 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-4

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le règlement intérieur adopté par délibération n°2022-2 du comité de bassin du 4 mai 2022,

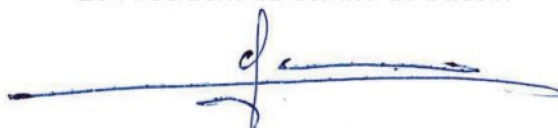
DECIDE

Article unique

Sont élus vice-présidents du comité de bassin :

- Au titre des collectivités territoriales :
 - Vannina CHIARELLI-LUZI
- Au titre des usagers et personnalités qualifiées :
 - Jean-Paul MANCEL

Le Président du comité de bassin

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a stylized 'G' and 'S' integrated into it.

Gilles SIMEONI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 12 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-5

ELECTION AU BUREAU DU COMITE DE BASSIN

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le règlement intérieur adopté par délibération n°2022-2 du comité de bassin du 4 mai 2022,

D E C I D E

Article 1

Sont élus assesseurs au bureau du comité de bassin :

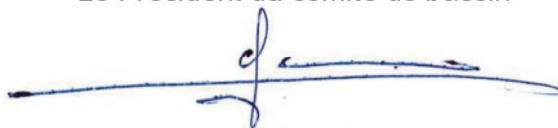
- au titre du collège des collectivités territoriales :
 - Ange-Pierre VIVONI
- au titre du collège des usagers et personnalités qualifiées :
 - Jean-Marcel VUILLAMIER

Article 2

Est élue membre du bureau du comité de bassin :

- au titre du collège des usagers et personnalités qualifiées :
 - Marie-Dominique LOYE

Le Président du comité de bassin



Gilles SIMEONI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 12 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-6

ELECTION AU COMITE NATIONAL DE L'EAU

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-1, D.213-1, D.213-2 et D213-4,

Vu le règlement intérieur adopté par délibération n°2022-2 du comité de bassin du 4 mai 2022,

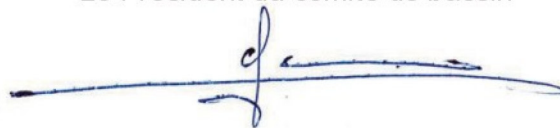
DECIDE

Article unique

Est élue au Comité national de l'eau :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales, en remplacement de M. Gilles GIOVANNANGELI :
 - Vannina CHIARELLI-LUZI

Le Président du comité de bassin



Gilles SIMEONI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 12 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-7

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COMITE DE BASSIN A LA
CHAMBRE DES TERRITOIRES DE CORSE**

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu les articles D.4422-30-2 à D.4422-30-7 du code général des collectivités territoriales,

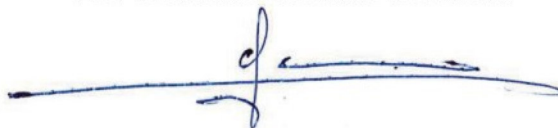
D E C I D E

Article unique

Sont désignés pour siéger à la Chambre des territoires :

- Vannina CHIARELLI-LUZI, titulaire
- Jean-Jacques LUCCHINI, remplaçant

Le Président du comité de bassin



Gilles SIMEONI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 12 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-8

ADOPTION DU TABLEAU DE BORD A MI-PARCOURS DU SDAGE 2022-2027

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L.212-2 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4424-26 et R.4424-32-1,

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 modifié relatif à la délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté du 17 mars 2006 modifié relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Corse,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau,

PREND ACTE de ce nouvel état d'avancement de la mise en œuvre du SDAGE.

SOULIGNE les évolutions introduites par ce document par rapport à la précédente édition pour améliorer le suivi de l'état du bassin, des pressions qui s'y exercent et de certaines actions, en particulier sur l'adaptation au changement climatique.

SE FELICITE des résultats positifs obtenus dans certains domaines, notamment en matière de gestion des milieux et de protection contre les inondations (GeMAPI), mais **ATTIRE L'ATTENTION** sur la dégradation de plusieurs indicateurs qui démontre la nécessité de maintenir et renforcer la mobilisation de tous les acteurs face au chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés.

ADOpte le tableau de bord à mi-parcours du SDAGE de Corse 2022-2027.

DEMANDE au secrétariat technique d'assurer la diffusion de ce tableau de bord et la communication pour valoriser les progrès accomplis et mobiliser les acteurs et le grand public sur les actions à poursuivre pour atteindre le bon état des eaux et s'adapter aux effets du changement climatique.

DEMANDE au secrétariat technique de poursuivre la réflexion sur les indicateurs pertinents pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du SDAGE 2022-2027, en particulier sur les effets du changement climatique, dont l'évolution de la température des cours d'eau et sur le lien entre prévention des inondations et restauration des milieux, en vue de la mise à jour de ce tableau de bord en 2028.

La Vice-Présidente du comité de bassin



Vannina CHIARELLI-LUZI